

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

Public concerné, nombre	<ul style="list-style-type: none"> - De 17 ans à 29 ans pour les apprentis ; sans condition d'âge pour les autres statuts - 12 apprentis.
Prérequis, modalités et délai d'accès	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir validé les modules généraux pour accéder à la formation en 1 an ; - Positionnement le cas échéant ; - Accessible aux personnes en situation de handicap ; - Validation par blocs de compétences ; - Démarrage de l'action en septembre 2026 (inscription tout au long de l'année) ; - Entretien avec la direction ; - Obtenir un contrat d'apprentissage.
Présentation générale	<p>Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif petite enfance est un professionnel de l'accueil et de la garde des enfants de moins de 6 ans. Soucieux de répondre à leurs besoins fondamentaux, il réalise des activités de soins quotidiens (préparation de repas, soins d'hygiène) et des activités d'éveil contribuant à leur développement affectif, intellectuel et à leur autonomie. Il assure également l'entretien des locaux et des équipements.</p> <p>Il peut notamment devenir ATSEM dans les écoles maternelles, auxiliaire petite enfance dans les crèches, agent d'animation dans les centres de vacances ou assistant maternel à domicile.</p> <p>Diplôme enregistré au RNCP sous le N°38565 Certificateur : Ministère de l'Education Nationale Date enregistrement : 30/11/2020</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Insertion dans l'emploi ou poursuite d'étude, Bac pro, ... - Acquisition des compétences liées à l'accompagnement du public Petite Enfance, 0-6 ans.
Contenu de la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Bloc n°1 : accompagner le développement du jeune enfant / 245 h, crèche ou école maternelle (stage complémentaire min une semaine). - Bloc n°2 : exercer son activité en accueil collectif / 105 h ; - Bloc n°3 : exercer son activité en accueil individuel / 105 h.
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens en matériels : salle de cours, cuisine pédagogique et professionnelle ; - Moyens pédagogiques : Remise de supports papiers et numériques, travaux individuels et collectifs, pratiques ; - Encadrement : Formateurs compétents dans les modules ; - Méthodes : active & alternance ; - Modalités : présentiel & apprentissage.
Compétences / Capacités professionnelles visées	<ul style="list-style-type: none"> - Être capable d'accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages ; - Être capable de prendre soin et d'accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne ; - Être capable d'inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents-professionnels ; - Être capable d'exercer son activité en école maternelle ; - Être capable d'exercer son activité en EAJE et en ACM ; - Être capable d'exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en MAM.

Durée	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat 12 mois en alternance ; - 13 semaines de cours sur une année ; - Validation des B.C. 2 ou 3, période de 7 semaines de stage par B.C. est obligatoire avant avril 26.
Dates	<ul style="list-style-type: none"> - Signature du contrat à partir de juillet 2026 jusqu'au mois de décembre 2026 en fonction du positionnement ; Fin de contrat juillet-août 2027.
Lieux	MFR La Catie - 6 route de la Catie - 74330 LA BALME DE SILLINGY
Coût par participant	<ul style="list-style-type: none"> - Coût pédagogique gratuit, à la charge de l'OPCO si structure privée ; - Coût pédagogique financé CNFPT / collectivité publique ; - Coût pédagogique 6467€ ; - Hébergement – restauration à la charge de l'apprenant.
Responsable de l'action & contact	<p>Gaëlle DAVID Secrétariat : 04.50.68.70.55 - mfr.balme@mfr.asso.fr</p>
Formateurs, et intervenants	<ul style="list-style-type: none"> - Organigramme https://mfr-labalme.fr/
Suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Émargement des stagiaires et du formateur par demi-journée de présence ; - Attestation de fin de formation et certificat de réalisation.
Évaluation de l'action	<p>A la fin de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délivrance du diplôme par validation des 3 blocs de compétence en contrôle en cours de formation – CCF – en évaluation pratique en structure et théorique ; - Validation partielle d'1 ou 2 blocs de compétence ; - Evaluation de la satisfaction par questionnaire de satisfaction.
Passerelles et débouchés possibles	<p>Le titulaire du C.A.P Accompagnant éducatif petite enfance peut exercer son activité professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ; - En école maternelle ; - En accueil collectif de mineurs (ACM) ; - À son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ; - En maison d'assistants maternels (MAM) ; - Au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de SAP) <p>Le titulaire du CAP AEPE peut poursuivre son parcours scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BAC PRO SAPAT / BAC PRO ASSP ; - D.E. Auxiliaire de puériculture. <p>Passerelle : nous consulter</p>
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Taux réussite 2025 : 100 % - Taux présentation examen 2025 : 100% - Taux d'insertion, vie active : 75% - Taux de poursuite d'étude : 25% - Taux d'abandon ou rupture : 0%

	<ul style="list-style-type: none">- Taux insertion dans le métier visé : 83%- Valeur ajoutée 2025 : +10
Accessibilité	<ul style="list-style-type: none">- La formation est accessible aux personnes en situation de handicap- Adaptation épreuves, tiers temps- Adaptation des outils pédagogiques- Accompagnement AESH- La référente handicap : Charline BONVIN.